



ENCORE DES PRÉCISIONS DYNASTIQUES. III **Quelques considérations sur le mariage des princes**

Por HERVÉ BARON PINOTEAU

Notre époque vit en pure folie, tout au moins dans le domaine des mœurs. C'est un fait patent et consternant, mais on ne peut certes point l'admettre comme une fatalité contre laquelle on serait impuissant.

L'origine de cette catastrophe est le manque de foi et, au fond, la conséquence des pestes condamnées depuis longtemps par la sainte Église de Dieu: laïcisme, libéralisme, socialisme, maçonnerie, sectes les plus diverses, mondialisation de l'économie, etc. L'américanisation de la vie dans tous les domaines (ne serait-ce que dans l'alimentation et le culturel, musique, arts graphiques et autres, composant un environnement obsédant et païen), le culte de la mode (donc du changement perpétuel, ce qui est proche de la praxis marxiste), mode trop souvent d'une folle impudeur, la déformation des esprits par les éducations «nationales», les spectacles et donc la télévision, tout concourt à la perte du jugement des personnes et des sociétés. C'est actuellement le triomphe du laid, du choquant, du sexe dans toutes ses aberrations, et de tout ce qui démolit nos traditions. Le succès de ce qui tourne autour du Nouvel Âge est un signe qui ne trompe pas sur le dérèglement des esprits. C'est l'époque de l'Apostasie des nations anciennement chrétiennes, donc du diable.



HERVÉ BARON PINOTEAU

Dieu est absent des esprits et des institutions. La sainte Église elle-même, très perturbée, a diminué l'importance de la fête du Christ-Roi destinée par Pie XI à montrer que le Seigneur doit régner sur ces dernières, et on l'a vu supprimer des couplets éloquents de l'hymne des vêpres de la dite fête. Il devient même insolite de rappeler les droits du Créateur, alors qu'on nous berce de la question de ceux de l'homme sans nous parler de ses devoirs.

Il reste certes des môles de résistance dans des familles, des paroisses, de petites organisations...mais il s'agit là d'un combat inégal contre des maîtres connus et inconnus, où sous couvert de démocratie (un des dogmes des temps modernes qui refusent tant d'autres dogmes !) tout paraît entraîné vers la mort spirituelle.

Dans ce pauvre royaume perdu qu'est le mien, l'oubli du bien commun attise les luttes sociales et les revendications les plus folles se font jour, pendant qu'on amuse le peuple avec les élections, la seule liturgie qui nous reste! Le Travail est perturbé par des conflits incessants. La Famille est démolie par des lois impies : dénatalité, femmes au travail et loin des enfants à éduquer, avortements, successions ruineuses, unions d'homosexuels, bâtards mis sur le même plan que les enfants légitimes, tout concourt à la fin d'une institution voulue par Dieu. La Patrie quant à elle ne maîtrise pas des population difficilement assimilables et même qui ne désirent pas s'assimiler alors qu'on enseigne à leurs enfants leur langue d'origine (!); la mienne se suicide d'autant plus qu'elle sombre dans une Europe sans foi ni véritable loi.

Tout est contaminé par le dérèglement des esprits. Il y a peu, on a vu l'Association d'entraide de la noblesse française en pleine crise du fait de personnes ayant des problèmes de famille et désirant évacuer les questions morales en laïcisant les preuves. Inutile de préciser pourquoi la maçonnerie a fait sonner la charge contre les conservateurs des traditions qui sont cependant restés maîtres des lieux et avec une forte majorité. On a perdu des ducs au comité (la belle affaire!) et la volonté de puissance d'un président finalement expulsé aura coûté la



modeste somme d'un million de francs en frais de justice et d'avocats à l'A.N.F. (sans compter les frais des gens de tradition qui ont payé de leur poche) mais on continuera à réclamer des actes religieux comme avant...Il paraît que les associations d'Allemagne, des pays scandinaves et autres ne comprennent pas cette volonté des Français de garder le mieux possible le trésor de leurs traditions. Mais qu'avons-nous à faire des erreurs des autres?

Il est évident que les choses deviennent de plus en plus complexes dans un pays où la noblesse elle-même n'est plus reconnue (l'A.N.F. n'est reconnue d'utilité publique par l'État que du fait de l'entraide), où l'adoption plénière peut troubler la transmission des titres de noblesse authentiques et où l'État rêve à l'égalité de l'homme et de la femme...Voir ce qui s'est passé en Espagne.

On vit ainsi à l'A.N.F. des membres prôner des changements au nom de l'évolution des choses et il fut difficile de leur faire comprendre que cette mentalité ne pouvait qu'entraîner l'arrivée des bâtards et des descendants par femmes : un Cercle (international) de la noblesse s'est d'ailleurs constitué dans cet esprit. Pour certains, la noblesse (surtout celle des anciennes familles, remontant par exemple aux XI-XIII^e siècles) se transmet par le sang et les bâtards de nobles sont nobles, ce qui est la violation d'un édit contraire d'Henri IV (1600)...ignoré involontairement ou même volontairement.

Une telle déroute sociale fait souhaiter à beaucoup un changement total à l'enseigne d'une dynastie retrouvée, à défaut de sauveurs issus des rangs républicains. Je l'ai déjà écrit, lorsqu'en 1940 on vit la Wehrmacht camper sur les rives de la Bidassoa (notre plus grand désastre de tous les temps!), il y avait en France deux maréchaux: Franchet d'Espérey jugé de droite (on parlait de la Cagoule!) et en mauvaise santé (il mourut en 1942), et Pétain, déjà vanté par une presse de gauche. On pouvait espérer leur laisser la responsabilité de faire continuer l'État...et c'est Pétain qui dut s'en charger. En 2001 il n'y a plus chez nous la moindre autorité morale capable de prendre le relais.



HERVÉ BARON PINOTEAU

D'où en France et dans diverses républiques l'espoir conservé en des dynastes représentant l'histoire, ou autrement dit un passé qui vit une nation plus glorieuse, mais les exemples donnés par trop de dynasties contemporaines ne sont guère enthousiasmants. La Révolution règne dans les mœurs de celles-ci et les princes sont trop souvent décevants, parant du prestige dynastique les avancées du désastre.

La délicatesse du roi des Belges Baudouin refusant de signer une loi impie et se voulant suspendu de pouvoir durant un jour est chose extraordinaire. Il est vrai cependant que les souverains de l'an 2001 sont parfois les seuls à pouvoir conserver (presque) unies des nations au bord de l'éclatement. C'est même leur seule raison de trôner, mais que deviendront-ils quand la Révolution et l'Europe unie auront fait passer toutes leurs lois et qu'elles montreront enfin qu'elle n'ont plus besoin de ces paravents cachant leurs mortelles entreprises?

Ces monarchies libérales ne sont trop souvent que des leurres qui peuvent faire rêver les lecteurs d'une certaine presse dans laquelle les vedettes d'une société perdue sont mélangées avec les dynastes

Les médias plus ou moins bien intentionnés nous livrent en continu des informations consternantes sur la vie des dynastes de familles souveraines et anciennement souveraines. C'est à qui fera scandale, fréquentera la société la plus pourrie, affichera une vie dévergondée mais vantée par les maîtres du spectacle permanent.

Combien de princes sont tombés dans le piège du «monde» et montrent à l'évidence que leurs parents n'ont pas su les éduquer!

Ces familles souveraines et anciennement souveraines déçoivent alors les honnêtes gens et brisent le rêve d'un retour monarchique chez ceux qui, vivant en république, espèrent en un retour du roi sauveur.

Beaucoup, en effet, voudraient faire confiance aux anciennes familles souveraines pouvant donner l'exemple en un ressourcement religieux et moral. Pouvant ranimer le génie de la race, ou si l'on préfère de la nation en perdition.



Ceci nous mène vers cette réflexion : les dynasties doivent-elles être en pleine harmonie avec les peuples tels qu'ils sont, donc en perdition, ou autrement dit avec le «monde», mot orné d'une charge négative bien connue? Pensons à ce qu'en disait Notre Seigneur ...

Ce désastre ambiant est si important que des Français en viennent donc à conserver pieusement le souvenir des anciennes dynasties, ne serait-ce qu'en soupirant après à l'énergie de Napoléon Bonaparte: en quelques mois le Premier Consul avait en effet su faire régner son ordre dans une France malade de la Révolution, et la plupart des émigrés revinrent vite au bercail, souvent ruinés, mais plaçant parfois leurs fils dans les armées et l'administration du nouveau maître. Rarissimes sont cependant les Français qui espèrent quoique ce soit de l'ancienne famille impériale qui est l'incarnation des principes de 1789 et l'héritière de gloires ruineuses ayant apporté trois invasions. L'actuel prince (Charles) Napoléon qui s'est marié deux fois et uniquement civilement, la deuxième avec une divorcée de petite origine corse, vient de se faire élire conseiller municipal d'Ajaccio contre le parti bonapartiste local (c'est la seule ville de France où il y en a un!) en s'alliant avec les socialistes et les communistes (il est ainsi deuxième adjoint au maire socialiste, le premier étant communiste). Mais on peut douter de sa qualité de chef de l'ex-famille impériale si on lit l'article 6 du sénatus-consulte du 21 mai 1870 fixant la (dernière) constitution de l'Empire. Passons.

L'essentiel des nostalgiques et des militants d'un ordre fondé sur la loi naturelle et la loi chrétienne ne pense qu'aux Capétiens qui furent les artisans d'une France respectable. Rappelons donc que les dynastes capétiens sont les hommes issus d'Hugues Capet par mâles et unions légitimes devant Dieu, ce qui est bien normal pour un royaume dirigé par des Rois très chrétiens, fils aînés de l'Église ! Par extinction des autres branches, il ne reste d'ailleurs plus que les Bourbons (certains ne se disant que Nassau!) et les Orléans (dont les Orléans Bragance) issus de Louis XIII.

Les lois fondamentales de notre ancien royaume sont faites de coutumes résultant de solutions pratiques apportées par la



HERVÉ BARON PINOTEAU

sagesse de nos aïeux à des problèmes concrets. Elles sont enseignées chaque année dans toutes les facultés de droit et de lettres. Tout juriste sait chez nous que le Roi et les princes ne peuvent en rien changer la loi de succession. La Couronne (l'État!) ne leur appartient pas et la loi est réputée venir de Dieu même comme on le disait sous Louis XIV.

Tout était donc fondé sur une famille catholique, sur des mariages catholiques de baptisés. Et ce n'est pas en République que l'on peut changer quoique ce soit à la loi de succession, ce qui est une évidence niée par les cadets Orléans. Soyons sérieux !

Je suis par ailleurs l'un de ceux qui ont écrit que le roi de France pouvait épouser (devant Dieu) qui il voulait, car on n'a jamais exclu de la succession un homme du fait de la médiocrité de la famille de sa mère, mais en sens inverse il est bien évident que la femme du Roi ne peut être que d'une famille digne et acceptable pour tous.

J'évoque au passage l'affaire de l'autorisation du Roi pour les mariages des dynastes. Chez nous, Louis XIII était tellement mécontent du mariage de son frère Gaston, duc d'Orléans, avec Marguerite de Lorraine Vaudémont, fait sans son consentement, qu'il le fit déclarer nul par le parlement de Paris, et l'assemblée générale du clergé confirma, mais on sait que les frères se réconcilièrent et qu'avant de mourir, le Roi autorisa une nouvelle cérémonie! Il n'y a plus que les Orléans à prétendre qu'il faut absolument l'autorisation de mariage, alors même que le futur Louis XI, simple dauphin de Viennois, se maria avec Charlotte de Savoie, contre l'expresse volonté de son père, le roi Charles VII !

En 987, quand l'archevêque Adalbéron de Reims parla aux «grands» réunis à Senlis pour élire un nouveau Roi à la suite de la mort accidentelle de Louis V, il leur déclara qu'il fallait prendre pour souverain le duc des Francs Hugues dont la famille avait déjà fourni trois Rois. En effet le dernier Carolingien adulte qui restait, Charles duc de (Basse-) Lorraine, frère du père de Louis V, était impossible, l'une de ses caractéristiques négatives était qu'il s'était mésallié à une femme prise



dans l'ordre des vassaux. C'était là une question d'éclat nécessaire à la Couronne, une affaire de «standing» et le duc Hugues fut élu Roi, sa femme et sa mère étant des premières familles du monde carolingien.

Nos Rois ont toujours voulu épouser des femmes d'origine indiscutable et c'est alors que sous l'Ancien Régime on vit arriver une curieuse coutume, le mariage secret du Roi et de princesses pour ne pas entacher leur image. Ainsi

Louis XIV et Mme de Maintenon qui était de petite noblesse d'origine protestante, née dans la prison où était enfermé son père et veuve d'un poète infirme...alliance impossible à avouer!

Le Grand Dauphin son fils et mademoiselle de Choin, fille d'honneur de la princesse de Conti, et qui était d'excellente noblesse du Dauphiné.

Le duc d'Orléans Louis-Philippe, père de Philippe Égalité, et la marquise veuve de Montesson, elle aussi de bonne noblesse; Louis XV et Louis XVI refusèrent que le mariage soit officiellement avoué.

Nul enfant ne provint de ces unions canoniquement valables, ce qui est heureux, car il eut été difficile de refuser la qualité de successeur à un garçon venu d'un mariage secret donc considéré comme honteux. Quel scandale c'eut été !

L'éclat de la Couronne veut que le Roi et les princes se doivent de convoler en justes noces avec des personnes de rang indiscutable, pour qu'il n'y ait aucune hésitation sur les honneurs (même de simple politesse) à rendre à l'épouse d'un dynaste.

Comme l'histoire de France nous l'enseigne, le mariage de Louis de France, duc d'Orléans (frère de Charles VI) avec Valentine Visconti fut le résultat de notre manque d'argent, et celui d'Henri de France, duc d'Orléans avec Catherine de Médicis fut du même genre (il devint, ce qui était imprévisible, roi Henri II du fait de la mort de son frère aîné le dauphin François !): des Français montrèrent qu'il leur était difficile d'admettre de telles unions. De pareilles réflexions eurent encore lieu lors du mariage d'Henri IV avec Marie de Médicis,



HERVÉ BARON PINOTEAU

dont la mère était pourtant d'Autriche. Mais elle était réputée apporter pas mal d'argent !

Quand on maria le jeune Louis XV avec Marie «princesse de Pologne» (titre pas très régulier) ce fut la source de bien des réticences: le père de la demoiselle Marie Leszczyńska n'était qu'un roi non héréditaire (c'est-à-dire pas grand chose pour les Français), au demeurant exilé en France, car chassé de son royaume, et la mère était d'une simple famille noble polonaise.

Louis XIV qui était maître de se marier comme il l'entendait et qui était amoureux fou de Marie Mancini, nièce du cardinal Mazarin, son principal ministre et même son parrain, se rendit à la raison en épousant l'infante d'Espagne Marie-Thérèse. La séparation fut déchirante, mais ni la reine Anne sa mère, ni le cardinal Mazarin n'auraient accepté une telle mésalliance, et l'aristocratie française aurait fait de même.

Henri IV issu d'une branche cadette des Bourbons, celle des comtes puis ducs de Vendôme, avait des ancêtres issus de la simple noblesse française, mais ses aïeules n'étaient point sur le trône. Pour un Roi, épouser une demoiselle de sa noblesse eut été favoriser une famille et même un clan contre d'autres du même genre...

D'où l'avantage de prendre des reines dans des familles souveraines étrangères qui formaient un ensemble qu'on ne pouvait critiquer sur le plan de l'ancienneté et de l'éclat, encore que nul ne pouvait rivaliser avec la Maison de France, tout particulièrement sur l'ancienneté, ce qui est toujours vrai de nos jours. Louis XIV le disait à sa mère, la reine Anne, ses aïeux à lui étaient sur le trône quand ceux de la reine n'étaient que des petits seigneurs de Habsbourg, réflexion acide répétée, paraît-il, lors d'un discours de Jacques I^{er} (duc d'Anjou/don Jaime duc de Madrid) au mariage de Zite de Bourbon Parme avec l'archiduc Charles, et ce en présence de l'empereur roi François-Joseph I^{er}!

Il est vrai que les familles souveraines estimaient autrefois être issues de temps prodigieusement anciens, souvent enveloppés de brumes et de légendes. Que pouvait-on contester à des gens en place depuis des siècles et qui se voulaient parfois



être descendants de Wotan alias Odin? Une telle durée fondée sur le mystère et la sacralité donnait le sceau de la légitimité à un pouvoir pas toujours agréable à supporter par les sujets. Nos Rois capétiens se fondaient plutôt sur la coutume, sur le fait évident qu'ils étaient successeurs de Charlemagne et de Clovis, et bien entendu sur leur sacralité venant de l'onction rémoise accompagnée de la guérison des écrouelles. Descendants des anciennes «races», nos souverains capétiens mirent cependant du temps à montrer qu'ils étaient issus par femmes des Carolingiens et des Mérovingiens, donc de la femme de Clodion qui se fit peut-être féconder par un montre marin alors qu'elle se baignait! (Cette légende du Quinotaure, père possible de Mérovée, n'est pas à négliger pour essayer d'expliquer l'origine des Francs). Il me paraît évident que le pieux et modeste Louis VII ne portait que peu d'intérêt à la récitation de sa généalogie remontant aux dieux de l'Antiquité, quand un de ses courtisans voulut remettre à sa place un Anglais qui vantait par trop son roi Henri II.

Le Roi était sur son trône et laissait les littérateurs dissertar. Sa lignée, celles de sa femme et de leurs "frères" des autres nations faisaient en quelque sorte partie d'un ensemble qu'on ne pouvait discuter.

Le professeur Armin Wolf a montré en de nombreux articles que les souverains allemands du Moyen Âge (rois et empereurs des Romains) ainsi que les anti-rois et autres prétendants à l'élection, étaient tous issus par femmes d'Henri I^{er} l'Oiseleur élu en 919, et je fais partie des personnes qui estiment qu'il est difficile de prendre ce souverain pour un homme nouveau, alors qu'il y a des chances pour qu'il soit issu par femmes-on ne sait trop comment-du couple qui apporta la sacralité catholique aux dynasties des Francs, Pépin le Bref et Berthe/Bertrade, si l'on en croit le pape Étienne II qui les sacra à Saint-Denis.

C'est encore au Moyen Âge et jusqu'au XVII^e siècle que les dynasties allemandes (Autriche, Bavière...) se choisirent de mirifiques remontées vers Clovis et même l'Antiquité. On sait que les rois de Géorgie se voulaient issus de David et que les



HERVÉ BARON PINOTEAU

empereurs d'Éthiopie prétendaient de même à travers le couple Salomon-reine de Saba. Au Japon l'empereur se disait issu de la déesse du soleil jusqu'à ce que les Américains du Nord y ait mis bon ordre.

Tout ceci est le reflet d'un monde où les souverains avaient le sens de la dignité, alors même que le roi de France était la tête du corps mystique de la nation et que les princes ne s'appartenaient certes pas comme ce fut rappelé en 1527 au parlement de Paris devant François I^{er}, ses fils aînés étant otages captifs à Madrid: on déclara donc en cette assemblée que le Roi ne pouvait décider seul de leur sort, car ses enfants étaient aussi ceux de la chose public du Royaume (on dirait maintenant la République, mais l'État royal était déjà qualifié de ce terme) et du peuple français.

On peut répondre à tout ceci que les temps sont changés et que la dynastie n'est plus sur le trône, ce qui entraînerait que les princes peuvent se marier à leur guise, un des avantages d'unions extraordinaires étant de renouveler le sang, autrement dit d'améliorer l'hérédité.

Il existe une réponse bien connue à cette question et elle date de 1803. Le duc de Montpensier, frère cadet de Louis-Philippe duc d'Orléans (et donc deuxième fils de Philippe Égalité) vivait émigré en Angleterre et il était tombé amoureux d'une jeune fille d'excellente famille, lady Charlotte Rawdon, fille de lord Moira, protestante qui était disposée à adopter la religion catholique. Chef de branche, le duc d'Orléans Louis-Philippe s'y opposa et appela au secours Louis XVIII. Exilé à Varsovie, le Roi sans pouvoir rappela les principes au jeune homme qui s'inclina. Voici l'essentiel de sa réponse :

«Je voudrais, dans tous les temps et surtout dans celui-ci, n'avoir qu'à accéder aux vœux des princes de mon sang. Mais aussi, je me dois, je leur dois à eux-mêmes de m'écarter moins que jamais de nos règles ordinaires de conduite. Ma famille s'est souvent alliée à la noblesse française; mais, lorsqu'elle a cherché des épouses parmi les étrangers, c'est toujours sur des têtes de filles couronnées ou de princes souverains que son choix est tombé, et cet usage immémorial est fondé en raison. Nos aïeux ont



senti que notre noblesse verrait toujours avec joie une personne née dans son sein s'approcher plus ou moins du trône, mais qu'elle serait justement blessée, si une étrangère née son égale s'élevait au-dessus d'elle. Ainsi, quoiqu'une alliance avec un sang qui remonte à l'époque de Guillaume le Conquérant ne pût assurément nous faire du tort, je me vois contraint à me refuser à vos désirs.

C'est à regret que je vous afflige; je sais combien un sentiment pur pour un objet aimable et vertueux a d'empire sur un cœur vertueux lui-même. Mais, plus ma résolution me coûte, plus aussi elle sera invariable, et j'attends de votre raison et de votre attachement pour moi le sacrifice de ce sentiment que, tout légitime qu'il est en lui-même, vous ne pourriez plus conserver sans offenser celle même qui vous l'a inspiré».

En exil, très loin du trône, le Roi et les princes maintenant plus que jamais la tradition de leur maison.

On peut cependant comprendre que Montpensier, exilé en Angleterre après avoir fait de la prison en France, sans père (ce régicide avait été guillotiné à son tour), sans mère (rescapée des prisons de la République et partie pour l'Espagne), sans argent, ait eu le désir légitime d'une épouse et d'un établissement honorable, quand nul ne pouvait espérer une restauration en 1814.... Aurait-il pu passer outre ? La chose était peu pensable en 1803, car les princes avaient encore une idée très claire de leur dignité et de leurs devoirs. Il ne pouvait être question d'aller contre l'autorité du chef de Maison, même Roi exilé au loin dans l'Europe centrale.

En l'an 2001 les princes conscients de leur position se doivent toujours d'être des exemples pour les peuples (ils sont payés pour cela si leur famille est souveraine!), et même s'ils sont privés de la souveraineté; ils appartiennent en effet au patrimoine moral des nations, et donc, pour les aînés des Bourbons, à la France.

Le rôle de la femme est d'ailleurs capital, car elle éduque les enfants et fait passer la tradition. Éduquée dans une famille elle-même vouée depuis des siècles au bien commun, une femme saura normalement transmettre le sens du service.



HERVÉ BARON PINOTEAU

Plus que jamais, le rôle de la femme est admis et le couple stable, uni dans la piété et les principes, paraît seul capable d'offrir une image d'espoir aux royalistes nostalgiques. Aller chercher son épouse hors d'un certain ensemble marqué depuis des siècles par le service de l'État est dégrader la lignée, et la chercher dans une famille au pouvoir de façon éphémère est naïf, car tout montre que celle-ci n'a pas l'éducation voulue et qu'elle sera un jour balayée! Mais c'est ce que l'on voit trop souvent: les princes épousent des demoiselles de petite noblesse ou même de simple bourgeoisie commerçante, parfois exotique, d'où les conséquences que l'on connaît. Car, il faut le reconnaître, ces unions fondées sur la pure sensualité, et aussi, parfois, sur la fortune, sont trop souvent disjointes par des divorces subséquents.

Le *Gotha* a vu se multiplier les divorces dans les maisons souveraines et ex-souveraines, mais les alliances inégales (morganatiques comme on le dit dans certains pays) sont tout aussi touchées par cette maladie.

Ce qui séduisit les royalistes français avant la guerre de 1939 et qui donnait de l'espoir aux honnêtes gens, ce n'était certes pas les aînés de la Maison de Bourbon comme don Jaime (vieux garçon qui ne put jamais se marier) et don Alfonso-Carlos (sans enfant), mais bien une «famille de France» (à vrai dire d'Orléans) avec son «dauphin» actif et original politicien (son père duc de Guise mourut en 1940), sa jolie femme d'origine capétienne et des enfants qui allaient vers la dizaine. Que de photographies, de cartes postales, même pendant la guerre, pour magnifier cette «famille de France»!

La suite apporta un cruel démenti à l'espoir de ces Français, d'autant plus que les choix politiques du «comte de Paris» furent de s'allier avec le personnel politique en place puis avec de Gaulle qui se moqua bien de lui...Et quant à la jeune génération, je préfère n'en rien dire, une bonne partie de celle-ci ayant fait (hélas!) ce qu'il fallait pour faire jaser les chaumières et les salles de rédaction.

Je reconnais par ailleurs qu'une union d'un Bourbon issu de Philippe V avec une simple noble française peut être utile à



sa réinsertion dans la communauté nationale. Le mariage de Jacques-Henri VI (duc d'Anjou, don Jaime, infant d'Espagne, duc de Ségovie) avec Mlle Emmanuelle de Dampierre fut certes malheureux, mais il transmet la nationalité française à leur descendance.

Que le mariage puisse être un facteur d'intégration c'est l'évidence même et je prends souvent l'exemple des Bonaparte, famille de Sarzane donc génoise, immigrée en Corse peu avant 1500. En 1577-1579 le notaire Geronimo Bonaparte fut un des «anciens» d'Ajaccio qui combattait officiellement la présence de Corses osant venir dormir en cette ville, car elle était aux Génois et non aux Corses, simples colonisés! Or en 1768-1769 son descendant Carlo-Maria lutta avec Paoli contre les Français avant de reconnaître l'annexion de l'île à la France, devenant naturellement Charles-Marie, avec une noblesse aimablement reconnue par notre Roi: son fils Napoléone, futur empereur, étant donc parfaitement noble français. Les Bonaparte étaient ainsi devenus pleinement Corses en deux siècles par leurs mariages, leurs fermes, leurs vignes, leurs intérêts matériels évidents ! L'ordre naturel avait pris le dessus.

Un royaliste français pensera facilement qu'une étrangère ne peut être compensée que par sa qualité sociale. Un autre exemple: durant des années les annuaires nobiliaires espagnols et autres, les livres du genre *Gotha*, ne donnaient pas d'Altesse Royale et de qualification princière aux enfants du prince Xavier de Bourbon qui mourut duc de Parme, car il avait épousé une simple noble française, Madeleine de Bourbon, de la lignée des comtes de Busset issus d'un bâtard d'un évêque de Liège au XV^e siècle. Fils d'un infant (de grâce) d'Espagne, Robert I^{er} duc de Parme, Xavier avait beau prétendre à l'Espagne comme roi carliste (sic) ou même, d'une certaine façon, à la France (où il rendit service en 1917, 1940, etc.), les gens faisaient trop souvent grise mine quant à l'état de ses enfants (mais le prince Xavier était largement responsable de cette opinion négative, car il aurait dû clamer que son mariage avait été reconnu par don Jaime, duc de Madrid, roi carliste!). Or le prince Hugues (devenu Ugo-Carlos) se maria avec une



HERVÉ BARON PINOTEAU

Altesse Royale, princesse des Pays-Bas et fut donc accepté comme Altesse Royale et prince par ses beaux-parents. Ses enfants viennent même d'être intégrés dans la noblesse néerlandaise par leur tante Béatrice, avec l'Altesse Royale et les titres de prince et princesse de Bourbon de Parme héréditaires dans la lignée mâle. La annuaires nobiliaires ainsi que les autorités et la société des anciens duchés de Parme et Plaisance honorent maintenant le duc de Parme et les siens On s'en réjouit.

Sans avoir une politique de mariage qui n'entre plus guère dans les mœurs d'une époque et sans établir un vaste tableau détaillé des filles à marier dans l'Europe princière (on le fit pour Louis XV et ce document est aux Archives nationales), il faut donc penser que le mariage des princes proches de l'aînesse et donc des devoirs, doit être réussi sur le plan dynastique, et, bien entendu, sur le plan des relations normales entre époux. Autrement dit, les sentiments se doivent d'être soutendus par le sens de la tradition de la lignée,

Le mariage est chose souvent difficile dans la quotidien qui suit les premiers élans, et il paraît bien inutile d'accumuler les difficultés en choisissant un conjoint éloigné de son éducation, de ses coutumes, de ses traditions, et de sa piété.

Je souligne l'importance de l'alliance bien choisie pour l'aîné d'une lignée, vecteur d'une tradition multiséculaire. Je vois d'expérience par mes travaux généalogiques familiaux, mes recherches sur la survivance des pairs de France et sur les personnes qui peuvent entrer à la Société des Cincinnati de France, qu'il devient difficile de trouver qui est l'aîné, le chef de famille: une union catastrophique sur le plan social ou un revers de fortune peuvent envoyer plus ou moins volontairement et rapidement dans l'anonymat des foules. Je ne donnerai pas d'exemple concret, mais je sais qu'il faut parfois une sorte de miracle, un énorme sursaut de dignité pour sortir de l'ornière.

Ainsi, que deviendra la descendance légitimée de S.A.R. don Pedro/Pietro duc de Noto comme prince royal des Deux-Siciles, déjà dégradé à Madrid en simple Excellence comme fils d'infant? Voilà un nouveau problème à résoudre, pas en



Espagne où ce prince est lointain dynaste (et où il n'y a plus d'inégalité du fait d'une curieuse constitution, reflet de l'époque que je viens de décrire) mais bien dans le royaume théorique des Deux-Sicules qui eut ses propres lois interdisant de telles unions.

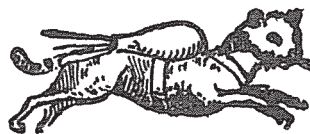
Le Français que je suis dira que don Pedro/Pietro est prince de Bourbon à la mode Alphonse-Charles, et comme l'admettent les ducs d'Anjou, ainsi que je l'ai écrit dans un précédent article de cette revue. Mais quelle peine pour les parents et que d'interrogations pour les fidèles relativement à la succession napolitaine! Et quel navrant exemple pour les autres dynastes de la Maison!

On m'excusera d'avoir surtout parlé de la France et des Capétiens qui nous offrent tant d'exemples à méditer, mais je crois que ce texte découle d'une tristesse bien naturelle chez un royaliste français qui a vu et subi tant de catastrophes. Un royaliste qui ne vit pas de Blanche de Castille et qui attend un saint Louis à la mode du XXI^e siècle, un roi vraiment chrétien et orné d'une Marguerite de Provence, jolie femme vertueuse qui mettra tous les bons Français à sa suite...Nous attendons donc la vertu, mais aussi le charme qui reconstitue les liens.

Le duc de Brabant, héritier de Belgique, a donné un merveilleux exemple à tous les dynastes. Si la noblesse de son épouse n'est certes pas royale, il n'en reste pas moins que cette nouvelle princesse compense l'éclat de ses aïeux, au demeurant fort honorables, par de nombreuses qualités qui paraissent évidentes aux Belges si divisés, ainsi qu'aux royalistes des autres nations.

Comment ne pas rêver dans notre désarroi?

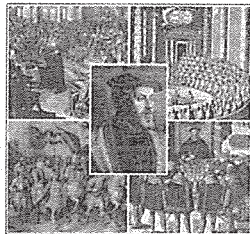
Mais le lecteur de bonne foi m'aura compris.



INSTITUTO ESPAÑOL DE HISTORIA

VICENTE DE CADENAS Y VICENT

EL CONCILIO DE TRENTO
EN LA
EPOCA DEL EMPERADOR CARLOS V



MADRID
Hisalpsa
1996